

פדיון שבויים מצוה רבה. והא דאמר בפרק בני העיר (מגילה דף כז.) אין מוכרין ס"ת אלא ללמוד תורה ולישא אשה ולא קתני פדיון שבויים שמא מילתא דפשיטא היא ולא איצטריך למיתני:

La libération des prisonniers est une grande Mitzva.

Et la raison pour laquelle on a dit dans le chapitre "bené h'aïr" (Meguila p.27a): "on ne vend un Sefer Torah, que pour étudier la Torah ou épouser une femme, et que l'on ne parle pas de libération des prisonniers (*cela voudrait dire que ce n'est pas une grande Mitzva*), est peut-être que c'est une évidence qu'il n'est pas nécessaire de signaler:

ומתחלקת בג' מפני שהיא כדיני ממונות. וא"ת מהאי טעמא נמי תהא נגבית בג' ופר"ת לפי שהיה ידוע סכום של כל אחד ואחד כמה יתן:

Elle est distribuée par trois car elle est similaire aux affaires financières.

Et si tu disais: que pour cette même raison, elle devrait être collectée par trois personnes ! Rabeïnou Tam explique que (cela n'est pas nécessaire) car on connaissait la somme que chacun devait verser (littéralement : on savait combien chacun donnerait):

ולשנות' לכל מה שירצו.

Et d'en changer (l'objectif) selon leur volonté.

נראה לר"ת דיכולים לשנותו אף לדבר הרשות אע"ג דאמרינן בערכין בפ"ק (דף ו: ושם) האי מאן דנדב שרגא לבי כנשתא אסור לשנותה לדבר הרשות

Il semble à Rabeïnou Tam qu'ils soient autorisés à changer (*l'objectif des dépenses*) (*et d'utiliser l'argent*) même pour des sujets profanes (*qui sont utiles sans être des Mitzvot*),

Rejet d'une éventuelle question:

bien que l'on dise dans (*le traité*) Arakhime au premier chapitre (p.6b et là-bas): "si quelqu'un a offert un lampadaire pour la synagogue, il sera interdit d'en changer l'usage (*et de l'utiliser*) pour un sujet profane

ואמר נמי התם האומר פרוטה זו לצדקה עד שלא באה ליד הגבאי מותר לשנותה משבאה ליד הגבאי אסור לשנותה לדבר הרשות

Et l'on dit aussi là-bas : "celui qui dit: "cette Perouta (*petite pièce de monnaie*) est (*destinée*) à la charité" avant qu'elle ne parvienne entre les mains du préposé, il sera permis d'en changer (*la destination*), mais après qu'elle soit parvenue entre les mains du préposé, il sera interdit d'en changer (*la destination, et de l'utiliser*) pour des sujets profanes

הכא שבני העיר משנים אותה שאני לפיכך מותר לשנותה אפילו לדבר הרשות ואפילו באה ליד הגבאי וכן היה ר"ת נוהג לתת מעות הקופה לשומרי העיר לפי שעל דעת בני העיר נותנים אותם:

Ici puisque ce sont les représentants communautaires (*littéralement : les gens de la ville*) qui en changent la destination, c'est différent; c'est pour cela qu'il est permis d'en changer la destination même pour des sujets profanes, et même après qu'elle soit (*la pièce de monnaie*) parvenue entre les mains du préposé;

c'est ainsi que Rabeïnou Tam avait usage de donner l'argent de la caisse de charité (*aussi*) aux gardiens de la ville, car c'est avec l'accord (*tacite*) des responsables (*littéralement : des gens de la ville*) qu'on le donnait:

כי הא דרבא אכפיה. אחר היה עמו דאין עושין שררה על הצבור פחות מב' ולא חשיב ליה מפני כבודו של רבא:

Comme il arriva que Rava força.

(il est évident) qu'il y avait un autre (Homme) avec lui, car il n'est pas possible d'utiliser la force contre la communauté (*littéralement : d'user de son autorité*) à moins de deux personnes, et la raison pour laquelle on ne le signale pas (le deuxième) c'est pour l'honneur (dû) à Rava:

אכפיה לרב נתן. וא"ת והא בפרק כל הבשר (חולין דף קי: ושם ד"ה כל) אמר כל מצות עשה שמתן שכרה [כתובה] בצדה אין בית דין של מטה מוזהרים עליה וגבי צדקה כתיב כי פתוח תפתח את ירך לו וכתיב כי בגלל הדבר הזה יברכך (דברים טו)

Força Rav Natane.

Et si tu disais: voici que dans le chapitre "Kol Habassar" (Houline p.110b et là-bas le commentaire commençant par: "kol") il est dit: "toute Mitzva dont le salaire (est inscrit) à son côté, le tribunal terrestre n'est pas prévenu (d'en assurer l'exécution par contrainte)" et à propos de la Tzedaka il est écrit "car tu ouvriras (littéralement : ouvrir tu ouvriras) ta main pour lui (le pauvre)" et il est écrit (à la suite) : "car pour cette chose Il te bénira" (Devarim ch.15)!*

**On ne comprend donc pas comment Rava a-t-il pu contraindre Rav Natane pour prendre cette somme!
réponse :*

ואומר רבינו תם דהאי כפיה בדברים כמו כפייה ועל בפרק נערה שנתפתה (כתובות דף נג.) Rabeinou Tam dit que cette pression n'était que morale, (littéralement : par des paroles), comme (ce qui est cité): "il le força par ses arguments, et monta (il finit par monter avec lui, alors qu'au départ il était réfractaire) dans le chapitre "Na'ara Chénitpateta" (Ketoubot 53a)

ועוד תירץ דהכא קבלו עליהם שיכופו אותן הגבאי il a (Rabeinou Tam) aussi répondu que dans ce cas (précis) ils (les membres de la communauté) ont accepté que le préposé les force (même par contrainte)

ולרבינו יצחק נראה דבצדקה כופין משום דאית בה לאו דכתיב בה לא תאמץ את לבבך ולא תקפוץ וגו' Et pour Rabeinou Yitzhak il semble que pour la Tzedaka il est possible de contraindre, car (cette Mitzva) elle comprend un commandement négatif comme il est écrit (Devarim ch.15): "tu n'endurciras pas ton cœur et ne fermeras pas etc."

ולרבינו יצחק בן אברהם נראה דהא דאין בית דין מוזהרין על מצות עשה שמתן שכרן בצדה היינו דאין נענשין Et pour Rabeinou Yitzhak fils de Avraham il semble que le sens (du principe selon lequel) le Tribunal n'est pas prévenu à propos (de faire respecter) d'un commandement positif dont le salaire est inscrit à côté, signifie qu'il (le Tribunal) ne sera pas puni (par D..., s'il néglige de contraindre le réticent)

וכן משמע בירושלמי דהמוכר את הספינה וההיא דכל הבשר (שם) דלא הוה מוקיר אבוה וכפתוהו ואמר להו שבקוהו

C'est ainsi aussi que le laisse entendre le Yéroushalmi (Talmud de Jérusalem) dans "Hamokher eït hasfina" et le cas cité dans "kol Habassar" (à propos d'une personne) qui ne respectait pas son père, et qu'ils ligotèrent, (le Rav) et il leur dit: "laissez-le"*

** Le commandement concernant les respect des parents dont le salaire est inscrit, donc le fait de dire "laissez-le" démontre qu'il ne faudrait pas contraindre une personne à respecter ce commandement s'il est réticent; mais le Tosfot va expliquer le sens de ce "laissez-le":*

הכי פירושו אינכם מוזהרין להכריחו עד שיעשה כשאר מצות עשה en voici le sens: "vous n'êtes pas tenus de le contraindre jusqu'à ce qu'il exécute (la Mitzva) comme pour les autres commandement positif" (mais il n'est pas non plus interdit de le contraindre)

דאם א"ל עשה סוכה ולולב ואינו עושה מכין אותו עד שתצא נפשו כדאמר בהכותב (כתובות דף פו: ושם) Car si on lui avait dit: "fait (construits) une Souka (cabane de la fête) ou (achètes) un Loulav (4 espèces végétales utilisées pour le rituel de la fête de Soukot)" et qu'il refuse de le faire on (est en droit) de le frapper à mort (littéralement : ce que son âme sorte), comme il est dit dans (le chapitre) "Hakotev" (Ketoubot p86b et là-bas)

[ועוד עיין תוספות כתובות מט: ד"ה אכפייה ותוס' חולין קי: ד"ה כל]:

[Et étudies aussi les Tossefot: Ketoubot 49b commentaire commençant par "akféyéh" et les Tossefot Houline 110b commentaire commençant par "kol"]

דין אמת לאמתו. אמת לאפוקי דין מרומה אע"ג שהעדים מעידין אותו [אין מחתכים אותו] כיון שיודעים שמשקרים כדדרשינן (בסנהדרין דף ז.) [צ"ל בשבועות ל:]: לאמתו שלא יטו את הדין [וע"ע תוס' מגילה טו: ד"ה זה]:

Un jugement "vrai dans sa vérité".

"Vrai" pour exclure un jugement faux, bien que soutenu par le témoignage de deux témoins (*qui mentent*), (*on ne tranchera pas dans ce sens*) puisque l'on sait qu'ils mentent, comme on en fait la déduction (dans le traité Sanhédrin p.7a) [il faudrait dire: Chevou'ot 30b]

"dans sa vérité" qu'ils ne détournent pas le jugement (*en faveur de l'un des partis*).

[Étudies aussi les Tossefot Meguila 15b commentaire commençant par "zé"]:

ומצדיקי הרבים וגו' אלו מלמדי תינוקות.

Et ceux qui guident la multitude etc. ce sont ceux qui enseignent aux petits.

אומר רבינו יצחק דצריך לומר דרקיע מזהיר טפי מכוכבים

Rabeïnou Yitzhak dit que l'on doit dire que le ciel brille plus que les étoiles

דהא בסוף פרק אלו עוברין (פסחים מט: ושם ד"ה לא) משמע דגבאי צדקה עדיפי ממלמדי תינוקות
car a la fin du chapitre "Elou O'verine" (Pessah'ime 49b et là-bas le commentaire commençant par "Lo") il ressort que les préposés à la Tzedaka soient plus importants que les enseignants

דאמר לא מצא בת תלמיד חכם ישא בת גבאי צדקה לא מצא בת גבאי צדקה ישא בת מלמדי תינוקות
car il est dit: (*à propos de quelqu'un qui chercherait un bon parti*): "s'il ne trouve pas une fille de Sage, il épousera une fille de préposé à la Tzedaka, s'il ne trouve pas une fille de préposé à la Tzedaka il épousera une fille d'enseignant pour les petits

ואומר רבינו יצחק בן אברהם כי מצא בפרקי דרבי אליעזר דרקיע דהאי קרא דהמשכילים יזהירו כוזהר הרקיע היינו
רקיע שעל ראשי החיות שמזהירין מכוכבים שאורו כאור החמה

Et Rabeïnou Yitzhak fils de Avraham dit qu'il a trouvé (*écrit*) dans "Pirkeï de Rabbi Eliezer" que le ciel dont fait référence ce verset "et les Sages brilleront comme l'éclat du ciel" est le ciel qui se trouve au-dessus des têtes des Animaux (*qui portent le Char Céleste v. Yehezkel ch.1*), dont l'éclat est supérieur à celui des étoiles, car il est similaire à la lumière du soleil

והאי דקאמר ורבנן מאי אמר רבינא ואוהביו כצאת השמש היינו שמש של עתיד לבא דהוא שבעתים כאור שבעת הימים ואור שבעת ימי בראשית היה שבעתים מאור חמה של עכשיו כדמפרש תרגום של רני ושמחי (זכריה ב):

et ce qui est dit "et au sujet des Sages? quoi? (*quelle est leur récompense?*)" Ravina dit: "et ceux qui L'aiment (brilleront) comme le soleil qui sort avec tout son éclat": il s'agit du soleil des temps futurs, qui est 7 fois plus puissant que le soleil des 7 jours (de la création), et le soleil des sept jours de la création est sept fois plus puissant que le soleil actuel, comme ceci est expliqué dans la traduction araméenne, Tragoum de "Roni Vésimh'i" (Zekhariah ch.2):